FRC 1.830
Case
FRC
13983

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT
ET
DÉCRET,

Du 23 Août, l'an II de la République.

Sur la réquisition civique des jeunes Citoyens pour la défense de la Patrie.

Présentés au nom du Comité de Salut Public;

PAR BERTRAND BARRÈRE.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Après les difficultés qui, depuis huit jours, suspendent votre délibération sur les moyens d'exécuter une grande mesure pour chasser enfin les ennemis du territoire de la République, chacun de nous, attaché au sort de la révolution & au bien de ses concitoyens, a dû chercher dans son cœur & dans ses lumières le meilleur mode de la levée générale, le meilleur plan de

THE NEWBERRY
LIBRARY

réquisition civique pour terminer dans la campagne actuelle le grand procès que le vieux despotisme de l'Europe a suscité à la Liberté naissante de la France.

Délibérer avec soudaineté, avec anthousiasme sur un objet aussi grave & aussi important, c'est s'exposer à des revers militaires, c'est compromettre le salut de la République, l'existence des citoyens, fatiguer & user par des secousses mal réglées le tempérament national. Examinons donc froidement nos besoins & nos ressources; sachons, sur-tout ce que nous voulons, ce que nous attendons par la levée du peuple entier pour la défense de sa constitution & de sa liberté.

Que voulez-vous ? un contingent fourni par chaque division départementale ou territoriale.

Laissons au Corps germanique, laissons aux Confédérations d'Allemagne & aux édits impériaux le vénal emploi de ce moyen seigneurial, ou fédéraliste. Le contingent de la France, pour sa liberté, comprend toute sa population, toute son industrie, tous ses travaux, tout son génie. Le contingent n'est qu'une contribution levée sur les hommes comme sur de vils troupeaux; & ce mot n'est point de la langue des Français : ainsi, point de contingent. Les départemens populeux ou patriotes, les districts républicains ou menacés par l'ennemi, vous-ont-ils demandé de fixer par un décret le nombre de leurs bataillons, le degré de leur patriotisme, la mesure de leurs sacrifices, le contingent de leurs citoyens armés ? Voyez le département de l'Aude & tant d'autres plus animés de l'amour de la patrie ou de la haîne de leurs ennemis, disputer de générosité & de dévouement avec les départemens qui les environnent, & envoyer dix-sept bataillons à nos armées.

Que voulez-vous? un nouveau recrutement ? L'aristocratie est là qui se cache dans les sections de l'empire, sur-tout dans les sections des villes ; l'aristocratie est là qui vous épie ; elle vote aussi pour le recrutement, cette aristocratie incorrigible & avare, parce qu'elle tient en réserve de l'or pour tenter les citoyens foibles ou peu fortunés, des fuyards pour dissoudre nos armées, des royalistes pour en corrompre l'esprit, des *sauve qui peut* pour débander & perdre les troupes au milieu de la victoire, & des assignats pour exercer l'agiotage sur les défenseurs même de la patrie.

Auriez-vous oublié tout ce que les contre-révolutionnaires de l'intérieur ont fait de troubles, de machinations & d'intrigues pour empêcher le recrutement ? Auriez-vous si-tôt perdu de vue les profondes intrigues & les discussions multipliées, les

altercations violentes, tendantes à faire de la défense publique un moyen de guerre civile, en divisant les sections sur le mode de recrutement, tantôt en rappelant le tirage des milices par le sort, ou l'élection populaire par le scrutin. Pouvez-vous, surtout, méconnoître cette violation si fréquente du principe, que dans les pays libres *tout citoyen est soldat ;* cette violation impunie faite par des riches qui se sont fait remplacer par des assignats ou par des étrangers, ou par des hommes sans intérêt à l'ordre actuel de notre législation. Prenez garde : par le mode de recrutement trop souvent employé, vous transformez les égoïstes opulens en recruteurs militaires ; vous donnez à la malveillance des moyens de troubles ; à la richesse, des instrumens d'anarchie & de désordre ; à la révolution, des hommes qui l'abhorrent assez pour la perdre ; & à la patrie, des soldats qui ne l'aiment pas assez pour la défendre. Ainsi, point de recrutement.

Que voulez-vous ? une levée en masse ? A ce mot, tous les aristocrates de diverses nuances, tous les hommes vains & légers qui n'appartiennent à aucune partie ni à aucun régime ; tous les égoïstes qui ne sont ni nationaux, ni étrangers, tous les parasites de révolution, qui, semblables aux traîtres & aux conspirateurs que vous avez mis hors de la loi, se sont mis eux-mêmes hors des nations ; tous ces personnages inutiles se sont emparés, avec complaisance, de ce mot levée en masse : ils ont tenté de le tourner en ridicule, comme s'ils ignoroient qu'un simple vœu de ce peuple levé en masse les feroit rentrer dans la poussière dont ils n'auroient jamais dû sortir ; comme s'ils pouvoient se dissimuler que le Peuple Français n'a qu'un mot à dire, & l'aristocratie toute entière n'est plus.

Il a été cependant entendu de la nation, ce mot de levée en masse ; & chaque citoyen a vu dans cette expression énergique toute la force & toutes les ressources nationales, prêtes à se déployer au premier signal, en raison des périls & des besoins de la patrie.

Je le répète ici, parce que nos expressions ont été prises à mauvais sens, même par des patriotes ; je le répète, ils sont contre-révolutionnaires par le fait ou par l'intention ; il sont auxiliaires de Pitt ou de Cobourg, ceux qui voudroient qu'une nation de 27 millions d'ames, qu'un peuple tout entier se levât au même instant dans toutes les parties de la République. Qui peut douter que cette commotion simultanée, si elle pouvoit exister, ne produiroit que des troubles affreux, des besoins immenses, des désordres incalculables, & des moyens précieux à

l'ariſtocratie ? Qui peut douter que cette ſuſpenſion de travaux, de commerce, de communications, cette électriſation de toutes les ames, ce froiſſement de tant d'intérêts, ne fuſſent plutôt un plan de nos ennemis, qu'un moyen de défenſe nationale ?

Cependant de pareilles levées en maſſe ne ſont pas des chimères; elles exiſtent déjà dans l'hiſtoire de notre révolution; elle exiſte cette levée en maſſe le 14 juillet 1789, lorſque le deſpotiſme conſpiroit contre la liberté naiſſante : & ſi à cette première époque, les repréſentans du peuple avoient ſecondé l'inſurrection nationale, la révolution françaiſe auroit été terminée il y a trois ans. Elles pourroient donc exiſter ces levées en maſſe, mais elles ne ſe feroient qu'avec de grands beſoins & avec des dangers imminens.

Sommes-nous donc à cette grande extrémité qui néceſſite une commotion auſſi extraordinaire ? Six cents mille hommes qui combattent ſous les drapeaux tricolors, ont-ils donc diſparu ? nos places fortes ſont-elles toutes au pouvoir de l'Autrichien ? les forteresſes ſi honorées de Lille & de Thionville n'exiſtent-elles plus ? l'Anglais a-t-il commis encore tous ſes forfaits ? l'Eſpagnol ne compte-t-il que des victoires ? le fanatiſme a-t-il aggrandi la Vendée ? & le royaliſme a-t-il groſſi ſes ſuccès le long du Rhône & de la Loire ?

Non, non, citoyens : la France qui, ſous les races des tyrans, n'a pas eu beſoin d'une inſurrection générale dans les triſtes journées de Poitiers, de Crecy & d'Azincourt, en a moins de beſoin encore aujourd'hui que des citoyens libres ont remplacé des ſerfs féodaux, & que chacun, outre l'intérêt de ſes foyers, combat auſſi pour ſes droits.

La Suiſſe n'eſt-elle pas toujours invariablement attachée à ſes traités, à ſon alliance avec la France ? On ſait bien que des intrigans de tout genre cherchent à nous diviſer avec la Suiſſe, & à agiter les hommes libres; mais la Suiſſe ne ſe trompera pas ſur les cauſes qui les font mouvoir, & elle verra l'ambitieuſe Autriche ſe préparant à imiter un jour en Suiſſe le partage de la Pologne.

N'avez-vous pas applaudi, dans cette ſéance, au courage de l'armée du Nord contre les Autrichiens, & aux nouveaux ſuccès contre la Vendée ? Si les Pyrénées orientales ſont en partie envahies, l'armée des Pyrénées occidentales ne vient-elle pas de chaſſer l'Eſpagnol à deux lieues ſur ſon propre territoire. La levée générale & ſimultanée ſeroit un effort de géant, & les tyrans de l'Europe qui ont eu beſoin de ſe réunir pour nous menacer, pour nous dévaſter, ne néceſſiſtent pas encore la réunion des derniers efforts d'un grand peuple.

La réquifition de toutes les forces eft néceffaire fans doute, mais leur marche progreffive & leur emploi graduel font fuffifans : c'eft-là le fens de la levée du peuple en entier. Tous font requis, mais tous ne peuvent marcher ou faire la même fonction.

Publions une grande vérité. La liberté eft devenue créancière de tous les citoyens. Les uns lui doivent leur induftrie, les autres leur fortune; ceux-ci leurs confeils, ceux-là leurs bras : tous lui doivent le fang qui coule dans leurs veines. Ainfi donc tous les Français, tous les fexes, tous les âges font appellés par la patrie à défendre la liberté. Toutes les facultés phyfiques ou morales, tous les moyens politiques ou induftriels lui font acquis; tous les métaux, tous les élémens font fes arbitraires. Que chacun occupe fon pofte, que chacun prenne fon attitude dans ce mouvement national & militaire que la fin de la campagne néceffite, & tous s'applaudiront avant peu d'avoir concouru à fauver la patrie.

Que dans les monarchies, que dans les cours des defpotes, un miniftre, un général, un adminiftrateur, un régiment, une province eût la vanité exclufive de défendre l'état, c'eft la froide récompenfe des monarchiftes & des efclaves dorés des cours : mais dans un pays libre tout eft confondu par un befoin irréfiftible & commun : le befoin de ne pas laiffer affervir fon pays, de ne pas laiffer deshonorer fon territoire; le befoin de vaincre. Ici nous fommes tous folidaires. Le métalurgifte comme le légiflateur, le phyficien comme le forgeron, le favant comme le manouvrier, l'armurier comme le colonel, le manufacturier d'armes comme le général, le patriote & le banquier, l'artifan peu fortuné & le riche propriétaire, l'homme des arts comme le fondeur de canons, l'ingénieur des fortifications & le fabricant de piques, l'habitant des campagnes & le citadin : tout eft réuni. Ils font tous frères, ils font tous utiles, ils feront tous honorés.

Vous voyez déjà dans ce rapprochement rapide des befoins de la guerre, vous voyez le fens de votre décret, vous voyez toute la théorie du véritable mouvement national que vous nous avez chargés d'organifer avec cette fageffe qui n'exclud pas l'enthoufiafme, & cette raifon qui n'atténue pas l'énergie républicaine. Toute la France doit être debout contre les tyrans; mais il n'eft qu'une portion de citoyens qui foit mife en mouvement.

Ainfi tous font requis, mais tous ne marchent pas. Les uns fabriquent les armes, les autres s'en fervent; les uns préparent les fubfiftances pour les combattans, les autres difpofent leurs habits & leurs premiers befoins. Hommes, femmes, enfans,

la réquisition de la patrie vous somme tous, au nom de la liberté & de l'égalité, de vous destiner, chacun selon vos moyens, au service des armées de la République.

Les jeunes gens combattront, les jeunes gens seront chargés de vaincre; les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages & l'artillerie : ils prépareront les subsistances; les femmes, qui enfin doivent prendre leur place & suivre leur véritable destinée dans les révolutions, les femmes oublieront les travaux futiles; leurs mains délicates travailleront aux habits des soldats, feront des tentes, & porteront leurs soins hospitaliers dans les asyles où le défenseur de la patrie reçoit les secours exigés par ses blessures. Les enfans mettront le vieux linge en charpie : c'est pour eux qu'on se bat; les enfans, ces êtres destinés à recueillir tous les fruits de la révolution, lèveront leurs mains pures vers le ciel; & les vieillards, reprenant la mission qu'ils avoient chez les peuples anciens, se feront porter sur les places publiques : ils y enflammeront le courage des jeunes guerriers; ils propageront la haine des rois & l'unité de la République. Ainsi, renfermant les jeunes citoyens dans les deux extrémités de la vie, entre les éloges des vieillards & la reconnoissance des enfans, nous aurons déjà beaucoup fait pour la défense publique.

La République n'est plus qu'une grande ville assiégée. Il faut que la France ne soit plus autre chose qu'un vaste camp : les maisons nationales, les maisons invendues d'émigrés, seront converties en casernes, les places publiques en ateliers; le sol des caves servira à préparer la foudre des armées. Le salpêtre manque; il y avoit des peines très-fortes contre ceux qui s'opposoient à la récolte ou à la production de cette matière première si nécessaire à l'artillerie; il faut que le sol des caves soit lessivé pour en extraire le salpêtre. Toutes les caves de Montpellier sont employés à la production d'un poison subtil, mais utile dans les arts; que toutes les caves soient employées aussi à la production du salpêtre, qui est le poison des aristocrates & des royalistes.

Il faut que toutes les armes de calibre passent dans les mains de ceux qui marcheront à l'ennemi : il suffira, pour le service de l'intérieur, de dénombrer & de recueillir les fusils de chasse, de luxe, les armes blanches & les piques.

Il faut que tous les chevaux de selle soient requis sans exception, sans ménagement, pour compléter les corps de cavalerie. C'est-là le secret des forces de nos ennemis. Ils comptent plus sur leurs chevaux que sur leurs hommes, comme ils comptent

davantage ſur les trahiſons de quelques français, que ſur la bravoure de leurs troupes. Eh bien! ſi la cavalerie eſt la force de l'Autriche & de l'Anglais, formons auſſi une nombreuſe cavalerie : nous le pouvons; & avec ce nouveau moyen, nous aurons de plus que les hordes étrangères, nous aurons notre infanterie avec ſes bayonnettes, invincibles, notre artillerie habile & courageuſe, l'amour de la patrie & le courage de la liberté.

Il faut que les chevaux qui traînoient des maîtres opulens ou des êtres inutiles, traînent des canons, portent des ſubſiſtances; il faut que le luxe des chevaux deviennent tributaire de l'artillerie, & que l'art de la guerre s'enrichiſſe de tout cet attirail qui n'apauvrit pas le riche.

Voilà pour notre état actuel, & pour ce que nous pouvons calculer d'une manière poſitive.

Mais en préparant ce grand mouvement pour le ſervice & le recrutement de nos armées, nous devons porter le plus grand ſoin ſur l'armée matérielle qui doit précéder les ſoldats & aſſurer leur armement comme leurs ſubſiſtances. Ce n'eſt pas aſſez d'avoir des hommes; ils ne manqueront jamais à la défenſe de la République. Des armes! des armes & des ſubſiſtances? c'eſt le cri du beſoin, c'eſt auſſi l'objet conſtant de nos ſollicitudes.

Et d'abord pour les armes, Paris va voir dans peu de jours une manufacture immenſe d'armes de tout genre, s'élever dans ſon ſein. Dépoſitaire de tous les arts, cette cité a des reſſources immenſes que le comité de ſalut public a déjà miſes en activité, en ſe concertant avec des patriotes très-habiles & très-actifs. Le Paris de l'ancien régime vendoit des modes ridicules, des hochets nombreux, des chiffons brillans & des meubles commodes à toute la France, & à une partie de l'Europe : le Paris de la République, ſans ceſſer d'être le théâtre du goût & le dépôt des inventions agréables & des productions des arts, Paris va devenir l'arſenal de la France. Le comité s'eſt occupé, & les plans s'exécutent dans ce moment par des artiſtes renommés & des adminiſtrateurs d'un patriotiſme prononcé; le comité s'eſt occupé de former à Paris un établiſſement national pour une grande fabrication d'armes, qui, dans quelque temps, pourra donner progreſſivement juſqu'à 500, 700 & mille armes par jour. Elle occupera ſix mille ouvriers. Huit artiſtes les plus forts, les plus exercés ſe rendent dans les manufactures nationales pour en examiner tous les procédés, & rapporter à Paris des échantillons de toutes les pièces néceſſaires à la fabrication des

fufils. Chaque manufacture nationale s'empreffera de fournir quelques articles néceffaires pour diriger les autres. On prend des ouvriers connus, des ouvriers en fer, & l'on pourra utilifer encore un grand nombre d'ouvriers d'horlogerie, partie un peu négligée dans le moment actuel, & qui s'eft dévouée à la fabrication des armes.

Deux cents cinquante forges pour fabriquer les canons des fufils, vont être placées ces jours-ci dans le pourtour du jardin du Luxembourg, contre les murs qui entourent en dehors le jardin des Tuileries, dans les extrémités de la place de la Révolution. Ce fera une belle décoration pour nos places publiques, en attendant les monumens des arts, d'y voir forger les armes contre les tyrans & les ariftocrates.

Dix grandes foreries feront élevées dans des bateaux fur la rivière.

Seize maifons nationales feront employées pour former de grands ateliers de 1-0 à 150 ouvriers pour les diverfes parties du fufil. Tous les autres ouvriers feront employés dans leurs maifons, dans leurs ateliers, pour travailler aux pièces acceffoires d'après un prix fixé.

Une adminiftration fimple & active furveillera les travaux. Une fection diftribuera l'ouvrage aux ouvriers ; la feconde recevra & payera tout ce qui dépendra de la fabrication des canons de fufils, & l'autre fera chargée de recevoir & de payer tout ce qui fe fabriquera en petites pièces acceffoires par les ouvriers du dehors.

Déjà les ouvriers capables font raffemblés, déjà des conftructeurs & des mécaniciens préparent leurs matériaux, & les chefs de cette adminiftration nous ont dit hier foir qu'ils fe font affurés de tous les moyens d'exécution.

Cette adminiftration fera fous la direction du miniftre de la guerre, & fous la furveillance du comité de falut public.

Cet établiffement ne portera aucune entrave aux autres manufactures nationales, ni aux manufactures particulières ; il leur donnera même de l'extenfion. Les arts & les artiftes doivent s'aider & non fe détruire.

Que ces hommes haineux contre Paris, qui ont voulu tantôt le détruire, & tantôt l'affamer, fufpendent un inftant cette haine invétérée que la ville révolutionnaire n'a jamais méritée. Paris eft la cité commune, Paris eft la ville de tous. Eh bien ! Paris a befoin pour l'emploi de fa population d'un établiffement de ce genre. La France a befoin, pour la confervation de fes artiftes, d'une manufacture nouvelle. La république a befoin qu'on fa-

brique ſur-le-champ un grand nombre d'armes; on ne peut raſſembler qu'à Paris cette multitude précieuſe d'ouvriers habiles, qui va dans un jour fabriquer juſqu'à mille fuſils, quand l'établiſſement ſera complet.

L'objet de la levée actuelle eſt de tout terminer dans cette campagne. Mais le moyen le plus efficace pour y parvenir, eſt de raſſembler une immenſe armée matérielle.

Qu'on ne croye pas que cette manufacture eſt toute au bénéfice de Paris. On ne peut que fondre, ſouder & forer ici les canons : les marquettes ſeront préparées dans les départemens de l'Allier, de la Nièvre, du Cher, du Doubs & de la Haute-Saone. Voilà les départemens qui s'enrichiront auſſi de la fourniture des fers préparés pour les fuſils, ainſi que du charbon conſidérable, néceſſaire à cette manufacture. Il n'y a donc ici rien d'excluſif. Eſpérons même que l'exemple de Paris ſera imité, & que cette émulation générale nous délivrera des oppreſſeurs de la liberté.

Ce ſeroit une bien courte ſpéculation, celle de fabriquer en un inſtant, & dans un ſeul lieu, les inſtrumens des combats. Le deſpotiſme, toujours craintif, déſarmoit les campagnes; ſes manufactures ne travailloient que pour ſes ſatellites, pour ſes eſclaves en uniformes. La Liberté, au contraire, arme toutes les mains, remplit tous ſes arſenaux & défie avec une impoſante ſécurité tous les tyrans.

Des armes, des manufactures de fuſils & de canons : voilà ce qu'il nous faut pendant dix ans. Que nos arſenaux ſoient centuplés ; que nos magaſins ſoient remplis, & que chaque citoyen français ait une arme pour la défenſe de ſa vie, de ſes foyers & de ſes droits.

Ce ſera une belle époque, & elle n'eſt pas éloignée, celle où la République, après avoir chaſſé les deſpotes altérés de ſang qui l'aſſiègent, réduira les places fortes à n'être que des villes militaires, avec les ſeuls artiſtes & les ouvriers néceſſaires à ſa défenſe; à n'être que des camps fermés de murailles. Ce ſera une belle époque, & elle n'eſt pas éloignée, celle où elle élèvera ſur les limites de ſon territoire, des colonnes ſur leſquelles ſeront gravés le décret qui repouſſe toute idée de conquête, & ſur-tout celui qui a abolit la royauté. Nous y écrirons, comme à Rome, l'inſcription de Brutus; & à côté de ces colonnes, ſeront des fortereſſes inexpugnables, des arſenaux complets, & des hommes libres.

Pardonnez cette diſgreſſion produite par le ſentiment de nos beſoins.

Nous demandons que le comité de ſalut public ſoit expreſſé-

ment chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir une fabrication & une réparation extraordinaire d'armes de toute espèce, & à requérir, dans toute la République, les artistes & les ouvriers qui pourroient concourrir à leur succès. Une somme de 30 millions a paru nécessaire à ces établissemens pour Paris & pour les Départemens, & ce ne seront pas les fonds de la République les plus mal employés. C'est une richesse durable qu'un grand amas d'armes; c'est un grand trésor pour une nation que le travail assidu des citoyens. Il est encore des départemens dans lesquels vous avez établi des manufactures d'armes, & d'autres dans lesquels les établissemens anciens sont négligés. Vous devez autoriser les représentans du peuple que vous allez envoyer, à accélérer cette fabrication, & a prendre, de concert avec le comité & le conseil exécutif, toutes les mesures propres à ranimer & accélérer cette précieuse fabrication.

Ce n'est pas assez d'avoir des hommes & des armes, il faut aussi des subsistances. C'est la base de toutes les opérations de la guerre. Les représentans ont déjà une loi qui force la battaison des grains; des fonds vont être mis à la disposition des administrations chargées des subsistances, & tout sera disposé de manière à ne pas faire coïncider les approvisionnemens des armées & des escadres avec ceux des troupes de réquisition nouvelle. S'il n'y avoit pas des malveillans & des conspirateurs, les riches récoltes dont la nature a fait présent cette année à la liberté nous présenteroient même du superflu.

Mais, comme il s'agit ici de besoins extraordinaires, il faut des moyens qui leur ressemblent : il faut que les fermiers & les régisseurs des biens nationaux versent dans le chef-lieu des districts respectifs, en nature de grains, le produit de ces biens; il faut obliger les citoyens débiteurs d'impôts arriérés, même des deux tiers de l'année 1793, de les payer aux taux du *maximum* du mois actuel, & les contributions seront payées sur les rôles qui ont servi à effectuer les derniers recouvremens.

Comment trouveroit-on ces mesures fortes? elles sont justes, elles sont nécessaires. La première dette est pour la patrie; la société a droit de commander le sacrifice même de la propriété, quand son besoin est impérieux: que doit-ce être quand il ne s'agit que des fruits! Espérons même que les bons citoyens s'empresseront, dans la crise actuelle, d'offrir, aux besoins des armées républicaines, une partie de leurs récoltes en nature, que la nation leur payera comme dans les marchés : &, s'il falloit rappeler un trait de l'histoire des Américains, chaque possesseur de grains apprendroit ce qu'il doit faire pour la liberté. Washington n'avoit

son armée dressée par le besoin entre la Nouvelle-Jersey & la Pensylvanie : il demande des secours en grains aux habitans de ces belles contrées. Des lenteurs, plutôt que des résistances, se manifestoient déjà, lorsque le général des Américains requiert, au nom de la patrie, que les habitans & cultivateurs fournissent une quantité déterminée de grains à son armée. " Donnez-les sur „ la réquisition de l'armée de la liberté, disoit Washington, & „ le Congrès vous les fera payer le prix légitime. Si vous les re- „ fusez, l'armée prendra les subsistances ; elle combat pour vous ; „ & vous n'en recevrez pas le prix. „ L'armée de Washington fut approvisionnée. Leçon utile aux fermiers avides, aux propriétaires aristocrates, feuillans, modérés ou avares.

Après avoir prévu les besoins des armes & des vivres, revenons à ce qui touche de plus près les citoyens, à la manière dont la réquisition sera exercée pour la défense nouvelle de la République. Je reviens au plan qui vous est proposé : il est bon que les aristocrates l'entendent.

Tous les citoyens sont requis ; mais tous ne peuvent pas servir. Tous les âges, depuis dix-huit ans jusqu'à cinquante, peuvent fournir une bonne carrière militaire : mais tous ne peuvent se mettre en mouvement à la fois. Qui aura le premier l'honneur de voler aux frontières ? qui concourra le premier à la conquête de la liberté ? Une voix impérieuse, la voix de la nature & de la société, répond : " La jeunesse partira la première. „ C'est pour elle que des représentans du peuple ont péri : c'est pour elle que la liberté est fondée ; c'est elle qui doit recueillir les fruits de la révolution ; c'est elle qui a moins de besoins & plus de forces ; c'est elle qui a plus de dévouement & moins de liens : la jeunesse française partira la première. „

Le célibataire & le jeune homme ne sont pas aussi évidemment nécessaires à l'état social que les citoyens mariés qui ont donné des enfans à la patrie : le premier âge doit donc remplir la première réquisition. Ainsi, depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq, tous les citoyens français sont appelés à la défense commune. Cet âge présente aux espérances de la patrie le plus grand nombre des défenseurs vigoureux & dégagés de liens. On croit que cet âge peut comprendre plus de cinq cent mille citoyens, & nous n'avons pas besoin d'un aussi grand nombre. Mais s'il en falloit encore, si cette première colonne étoit impuissante ou malheureuse, le second âge sera requis depuis vingt-cinq jusqu'à trente, & ainsi de suite ; de cinq en cinq années, jusqu'à cinquante.

Mais ce n'est-là que dénombrer les immenses ressources de

la liberté : nous n'en aurons pas besoin ; occupons-nous de leur rassemblement.

La première idée du comité étoit de faire, auprès de chaque armée & de chaque noyau de guerre civile, une réunion de citoyens armés, appelés de plusieurs départemens. Cette idée avoit de grands inconvéniens : 1°. des rassemblemens trop nombreux, 2°. des rassemblemens trop éloignés, 3°. des diversions trop fortes des points attaqués ou des points à renforcer, 4°. des approvisionnemens trop grands à faire dans un chef-lieu de plusieurs départemens, 5°. des voyages aussi pénibles qu'inutiles pour un trop grand nombre de citoyens. Il a donc fallu chercher un autre mode de réunion.

Rassembler au chef-lieu de département, c'est fédéraliser, c'est rappeler des lignes de démarcation qu'il faut effacer, ou du moins atténuer autant qu'il est possible.

Réunir les jeunes citoyens au chef-lieu de district, a paru plus facile, plus commode, & sur-tout plus utile. Vous en appercevez facilement les avantages. Chaque chef-lieu de district a assez de moyens pour nourrir un petit rassemblement. Les approvisionnemens sont plus faciles ; il y a moins de gaspillage & moins de frais de transport.

Le chef-lieu de district présente les avantages d'une plus grande facilité à habiller chaque Citoyen, & sur-tout à le nourrir, étant plus voisin de sa Commune.

Enfin la réquisition frappera sur des compagnies, au lieu de frapper sur des bataillons, & leur marche, ainsi que leur distinction, sera plus aisément déterminée.

N'oubliez pas, d'ailleurs, que votre Constitution donne une grande vocation aux districts. La liberté a manqué à périr par les départemens. Les petites distributions territoriales sont plus accomodées aux allures & aux besoins de la liberté. La puissance arbitraire aglomère ; la puissance républicaine dissémine.

Nous proposons, par ce moyen, peu de commandans, peu de grades militaires : la priorité d'âge, ou la voie ordinaire des élections règlera le grade pour commander une compagnie ou un bataillon. Les états-majors sont le bagage brillant du despotisme, les états-majors ont l'aristocratie dans les manières, quand même ils ne l'auroient pas dans l'intentien. Et, d'ailleurs, qui n'a pas gémi de voir cette effrayante multiplication d'officiers de tout grade. Il fut un temps à Rome où il y avoit tant de statues sur toutes les places publiques, que les historiens disent qu'il y avoit à Rome un autre peuple romain de marbre & de pierre. Nous pourrions dire, sans chercher de comparaison, qu'il

semble que nous avons une autre nation d'officiers-généraux & de conseillers du pouvoir exécutif.

Voici le Décret que le comité de salut public m'a chargé de vous présenter :

DÉCRET.

" La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète :

ARTICLE PREMIER.

„ Dès ce moment, jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées.

„ Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront les armes, & transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits, & serviront dans les hôpitaux ; les enfans mettront le vieux linge en charpie ; les veillards se feront porter sur les places publiques, pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois & l'unité de la République.

II.

„ Les maisons nationales seront converties provisoirement en casernes ; les places publiques en ateliers d'armes ; le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre.

III.

„ Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi ; le service de l'intérieur se fera avec les fusils de chasse & l'arme blanche.

IV.

„ Les chevaux de selle sont requis pour compléter les corps de cavalerie ; les chevaux de trait, autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie & les vivres.

V.

„ Le comité de salut public est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires, pour établir, sans délai, une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre, qui réponde à l'élan & à l'énergie du peuple français. Il est autorisé, en conséquence, à former tous les établissemens, manufactures, ateliers & fabriques qui seront jugés nécessaires à l'exécution de ses travaux, ainsi qu'à requérir, pour cet objet, dans toute l'étendue de la République, les artistes & les ouvriers qui peuvent concourir à leurs succès. Il sera mis, à cet effet, une somme de trente millions à la disposition du ministre de la guerre, à prendre sur les quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent mille

livres d'aſſignats qui ſont en réſerve dans la caiſſe à trois clefs. L'établiſſement central de cette fabrication extraordinaire ſera fait à Paris.

V I.

„ Les repréſentans du Peuple, envoyés pour l'exécution de la préſente loi, auront la même faculté dans leurs arrondiſſemens reſpectifs, en ſe concertant avec le comité de ſalut public. Ils ſont inveſtis des pouvoirs illimités, attribués aux repréſentans du peuple près les armées.

V I I.

„ Nul ne pourra ſe faire remplacer dans le ſervice pour lequel il ſera requis. Les fonctionnaires publics reſteront à leur poſte.

V I I I.

„ La levée ſera générale ; les citoyens non mariés ou veufs ſans enfans, marcheront les premiers ; ils ſe rendront, ſans délai, au chef-lieu de leur diſtrict, où ils s'exerceront tous les jours au maniement des armes, en attendant l'heure du départ.

I X.

„ Les repréſentans du peuple règleront les appels & les marches, de manière à ne faire arriver les citoyens armés aux points de raſſemblement qu'à meſure que les ſubſiſtances, les munitions & tout ce qui compoſe l'armée matérielle, ſe trouvera exiſter en proportion ſuffiſante.

X.

„ Les points de raſſemblement ſeront déterminés par les circonſtances, & déſignés par les repréſentans du peuple envoyés pour l'exécution de la préſente loi, ſur l'avis des généraux, de concert avec le comité de ſalut public & le conſeil exécutif proviſoire.

X I.

„ Le bataillon qui ſera organiſé dans chaque diſtrict, ſera réuni ſous une bannière, portant cette inſcription : *Le Peuple français debout contre les tyrans.*

X I I.

„ Les bataillons ſeront organiſés d'après les loix établies, & leur ſolde ſera la même que celle des bataillons qui ſont aux frontières.

X I I I.

„ Pour raſſembler des ſubſiſtances en quantité ſuffiſante, les fermiers & régiſſeurs des biens nationaux verſeront, dans le chef-lieu de leurs diſtricts reſpectifs, en nature de grains, le produit de ces biens.

XIV.

„ Les propriétaires, fermiers & possesseurs de grains, seront requis de payer en nature les contributions arriérées, même les deux tiers de celles de 1793, sur les rôles qui ont servi à effectuer les derniers recouvremens.

XV.

„ La Convention nationale nomme les citoyens Chabot, Talien, le Carpentier, Renaud, Dartigoyte, Laplanche (de la Nièvre), Malarmé, le Gendre (de la Nièvre, Lanot (de la Corèze), Roux-Fazillac, Paganel, Boisset, Taillefer, Baile, Pinet, Fayau; Lacroix (de la Marne), Ingrand, pour adjoints aux représentans du peuple qui sont actuellement près les armées & dans les départemens, à l'effet d'exécuter de concert le présent décret.

„ Le comité de salut public fera la répartition de leurs arrondissemens respectifs.

XVI.

„ Les envoyés des assemblées primaires sont invités à se rendre incessamment dans leurs cantons respectifs, pour remplir la mission civique qui leur a été donnée par le décret du 14 août, & recevoir les commissions qui leur seront délivrées par les représentans du Peuple.

XVII.

„ Le ministre de la guerre est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret. Il sera mis à sa disposition, par la trésorerie nationale, une somme de 50 millions à prendre sur les 498 millions 200,000 l. assignats qui sont dans la caisse à trois clefs.

XVIII.

„ Le présent décret sera porté dans les départemens par des courriers extraordinaires. “

De l'Imprimerie des Régies Nationales. 1793.